

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL310

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 39

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« auteurs »,

le mot :

« pétitionnaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.